



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Thiescourt (Oise),

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment son article L. 2213-33,

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3121-1, L 3121-11-1 et R. 3121-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 20163 portant réglementation de l'accès à l'activité du conducteur de taxi et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et voiture de transport avec chauffeur,

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014,

ARRETE FIXANT LE NOMBRE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE « TAXI » Sur la commune de Thiescourt

ARTICLE 1 : Le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation sur la commune de Thiescourt est fixé à 1.

ARTICLE 2 : La commune de Thiescourt est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur Départemental de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise,
- M. le Préfet de l'Oise.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Thiescourt, le 18 janvier 2016

Le Maire

François GOMEZ

